



Objet : Information sur la qualité de l'eau de votre commune

Nous vous informons des résultats des récentes analyses de l'eau distribuée dans votre secteur, réalisées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et Veolia, pour le compte du SMAAEP de Crécy-la-Chapelle.

Une réglementation renforcée pour votre santé

Depuis 2023, la réglementation sur la qualité de l'eau a évolué avec des exigences renforcées. L'ARS contrôle plus de substances qu'auparavant, dans l'objectif de mieux protéger votre santé, et la qualité de l'eau distribuée.

Résultats des analyses récentes

Dans ce cadre, les contrôles ont détecté des traces de certaines substances, appelées métabolites de pesticides (résidus de produits phytosanitaires utilisés autrefois en agriculture) au-dessus des limites réglementaires de 0,1 µg/L. Ces substances sont :

- Chloridazone desphényl
- Chloridazone méthyl desphényl
- Chlorothalonil R417888

Votre eau reste sûre

Soyez rassurés : l'ARS a examiné ces résultats et confirme que ces dépassements ne nécessitent pas de restriction d'usage de l'eau. Vous pouvez continuer à utiliser l'eau du robinet pour tous vos usages quotidiens, y compris pour boire, cuisiner ou vous laver.

Nos engagements pour votre tranquillité

L'eau potable est l'un des produits les plus contrôlés en France, avec plus de 70 critères analysés régulièrement pour garantir sa qualité. En collaboration avec l'ARS, le SMAAEP de Crécy-la-Chapelle et Veolia travaillent activement à réduire la présence de ces substances dans l'eau distribuée. Nous vous tiendrons informés des avancées et des mesures mises en place.

Pour les logements collectifs

Si vous êtes gestionnaire d'un immeuble (syndic ou bailleur), la réglementation en vigueur depuis 2023 vous oblige à informer les résidents de la qualité de l'eau au moins une fois par an. Nous vous remercions de bien vouloir transmettre ce courrier à l'ensemble des occupants de votre immeuble.

Une question ? Nous sommes à votre écoute

Pour toute information complémentaire ou pour en savoir plus sur la qualité de votre eau, contactez notre service client Veolia au 0969 360 400 (appel non surtaxé). Vous pouvez également consulter notre site internet (<https://www.service.eau.veolia.fr>) pour des informations actualisées.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.